

Époux ou Père

Prénoms Anis

Nom ZEMZMI

Né le 03 Juin 1972

à heures
à TUNIS (Tunisie)

de⁽¹⁾ Abdallah Ben Hamed Ben Ayed

ZEMZMI

et de⁽¹⁾ Latifa Bent Mabrouk Ben
Mohamed ROUIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le⁽²⁾

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽²⁾

Épouse ou Mère

Prénoms Aurore Paulette Lucie

Nom DACHICOURT

Né le 04 Juillet 1983

à heures

à LAGNY-SUR-MARNE
(Seine - et - Marne)

de⁽¹⁾ Jean-Pierre Charles DACHICOURT

et de⁽¹⁾ Nadia Paulette Suzanne LEGRAN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le⁽²⁾

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽²⁾

Mariage célébré à Pontault Combault (Seine - et - Marne)

le 23 Mai 2009 à 14 heures 00

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 35

le 23 Mai 2009

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil

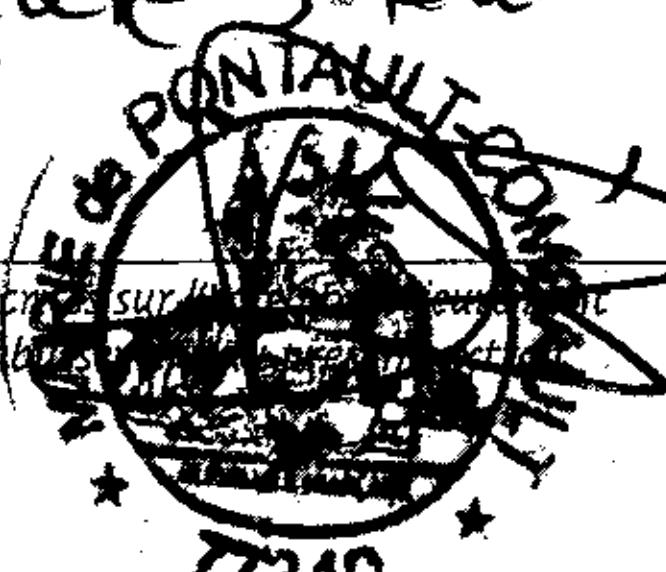
Sceau

Marriage dissous. Jugement de divorce du juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de Melun (Seine-et-Marne) rendu le 1^{er} Juin 2017. Mention faite le 3 Août 2019.

(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrire sur une ligne distincte à l'établissement



(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Epoux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 14 décembre 2009

à 18 heures 12

est né(e)⁽²⁾

Dina, Ismery, Latifa

ZEMZMI

du sexe

feminin

à Tournan-en-Brie

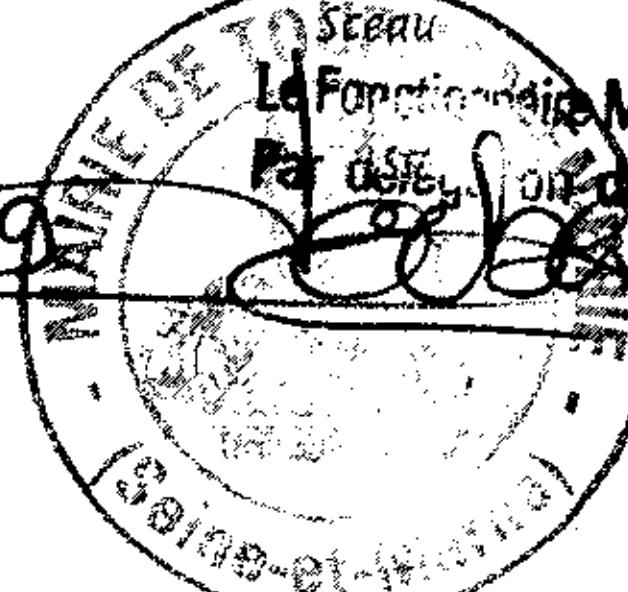
reconnu(e)⁽³⁾

par⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil



Suivant déclaration conjointe

Du choix du nom en date du : 16.12.09

Epouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 616 / 581

Le 06 juillet 2011

à 15 heures 23

est né(e) (1) Ilian, Jean-Pierre, Anis

ZEMZMI

du sexe Masculin

à TOURNAN-EN-BRIE (77220)

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 08 juillet 2011

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

heures

est né(e) (1)

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.